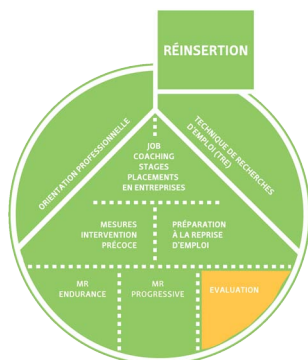


# CRESCENDO - INSTRUCTION

Mesures d'ordre professionnel,

art 69 RAI

Responsable MOP : André Sturny, andre.sturny@cisf.ch



**Type de mesure :** Évaluation (art 69 RAI)

## Description :

- Durée de 3 mois
- S'inscrit dans la procédure d'instruction de la demande de reclassement ou de rente
- Activités pratiques et exercices-types issus du 1er marché du travail
- Travaux de production pour l'évaluation des rendements
- Tests informatiques ou mises en situations réelles pour l'évaluation des rendements
- Stages en entreprise possibles

## Outils :

- Tests informatiques U-CH et ECDL
- Travaux de production sur mandat
- Ateliers divers

## Objectifs :

- Évaluer les compétences et aptitudes en tenant compte des limitations fonctionnelles de l'assuré
- Déterminer une capacité de travail
- Déterminer les niveau de formation exigible et/ou accessible
- Déterminer les activités/métiers les plus adaptés à la santé de l'assuré

## Déroulement de la mesure :

- Bilan initial
- Définition des objectifs de stage avec le conseiller AI, l'assuré et le responsable du suivi
- Travaux individuels ou en groupe
- Mise en situation réelle
- Entretiens d'orientation professionnelle
- Entretien avec le médecin du CIS
- Création du CV et de la lettre de motivation
- Entretiens hebdomadaires
- Suivi quotidien par MSP
- Entretien de bilan final avec le conseiller AI le responsable de suivi et l'assuré
- Rapport de stage final

## Nous contacter

CIS - CRESCENDO  
Rte du Cousimbart 2  
1700 Fribourg

Tél: 026 426 02 11 / [www.cisf.ch](http://www.cisf.ch)